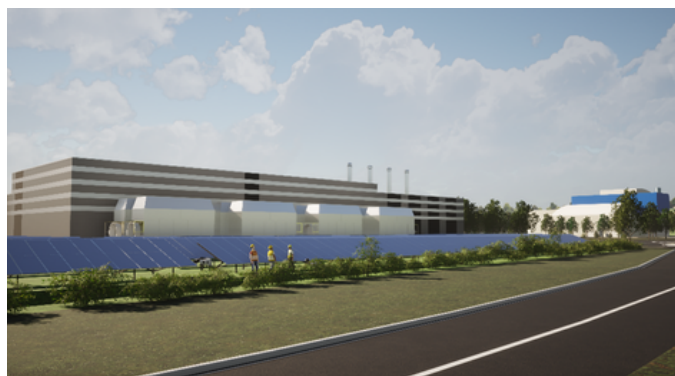


UNE PREMIÈRE EN FRANCE : ORLÉANS MÉTROPOLE LANCE UN RÉSEAU DE CHALEUR ET DE FROID AU PÔLE 45 À SARAN ET ORMES

Pour la première fois en France sur une zone d'activité économique, Orléans Métropole a décidé de créer une infrastructure publique de production et de distribution de chaleur et de froid industriels au Pôle 45 (nord d'Orléans), principale zone économique du Loiret. Ce projet, porté par Orléans Métropole via la SPL Orléans Énergies, adopté par le Conseil Métropolitain le 11 juin 2026, avec la désignation d'un délégataire (ENGIE) permettra aux entreprises et aux bâtiments publics du secteur de bénéficier d'une énergie décarbonée, locale et compétitive dès avril 2028.



Initié il y a près de quatre ans par Orléans Métropole, **ce chantier sans précédent et véritablement unique en France** répond à un cahier des charges ambitieux : **fournir aux entreprises du Pôle 45** (parmi lesquelles Honda, L'Oréal, Servier, Deret, Caudalie, Shiseido et John Deere) **une énergie renouvelable, décarbonée et locale, à un prix compétitif garanti**, sans aucun frais de raccordement *pour les primo-abonnés*. Le projet part d'un constat simple : notre Usine de Traitement des Ordures Ménagères (UTOM) de Saran, produit aujourd'hui de l'énergie, dont une infime partie seulement est valorisée. Pendant ce temps, les entreprises et bâtiments publics des communes voisines (Saran, Ormes) continuent de se chauffer aux énergies fossiles : du gaz, du fioul. Des factures élevées.

Un bilan carbone incompatible avec les ambitions de la collectivité. Orléans Métropole a décidé de changer les choses. Via sa société publique locale, Orléans Énergies, elle porte un projet ambitieux : créer un réseau de chaleur et de froid de 34 kilomètres, alimenté à plus de 95 % par des énergies renouvelables, capable de desservir l'équivalent de 12 000 logements, dont les entreprises et bâtiments publics de plusieurs communes du territoire.

Ce projet, c'est aussi **une réponse directe à nos engagements de transition énergétique** : réduire notre dépendance aux énergies fossiles, faire baisser nos émissions de CO₂ de 24 000 tonnes par an, et maîtriser durablement nos coûts. 7 millions d'euros d'économies annuelles sont attendus pour les usagers raccordés. À noter que le projet présente une approche environnementale globale intégrant la gestion de l'eau, la préservation des sols et l'intégration paysagère du site. Le projet prévoit notamment 5 000 m² de panneaux solaires, la récupération des eaux de pluie et des aménagements en faveur de la biodiversité, comme une noue paysagère et l'installation de ruches.

La chaleur et le froid distribués seront utilisés dans les processus de fabrication de médicaments et de cosmétiques, pour la régulation thermique des entrepôts logistiques, ainsi que pour le chauffage et le rafraîchissement classiques des bâtiments. **Fait remarquable et unique en France : l'eau glacée distribuée aux entreprises à une température constante de 4°C sera produite grâce à la chaleur dégagée par l'unité de valorisation énergétique de Saran**, l'incinérateur de déchets ménagers en service depuis 1995. Cette démarche transforme ainsi une énergie jusqu'ici perdue en une ressource utile pour l'économie locale, en mobilisant des technologies de pointe.

Un projet novateur et unique, qui va venir renforcer la compétitivité économique des entreprises du territoire et la décarbonation des activités économiques.



Germain FOURNIER
CHEF DE PROJET RELATIONS PRESSE
Orléans Métropole

02 38 79 29 98 - 06 77 27 93 38
germain.fournier@orleans-metropole.fr



orleans-metropole.fr

TOUJOURS **+** VITE POUR NOTRE ENVIRONNEMENT

LES COMMUNES D'ORMES ET SARAN ÉGALEMENT BÉNÉFICIAIRES

Le réseau desservira également les bâtiments publics des communes d'Ormes et Saran, aujourd'hui chauffés au gaz naturel : mairies, écoles, bibliothèques, gymnases, piscine, salles des fêtes... Le collège de la Montjoie, le Centre Pénitentiaire et l'EHPAD Le Bois Fleuri à Saran seront aussi raccordés. À la clé : une réduction significative des émissions de gaz à effet de serre et une baisse des charges énergétiques pour ces collectivités.

CALENDRIER ET ORGANISATION

À l'issue d'une procédure de mise en concurrence lancée en octobre 2024, le Conseil Métropolitain a désigné ce jeudi 11 juin 2026 son délégataire de service public : **ENGIE**. Ce partenaire privé sera chargé de construire les infrastructures, puis de les exploiter pendant 20 ans, avec un investissement de 148 millions d'euros. Orléans Métropole, de son côté, investit 11 millions d'euros pour adapter l'incinérateur de Saran. La mise en service des réseaux est prévue en avril 2028.

Un chantier préparé en amont avec une grande rigueur, reposant sur des études approfondies et un phasage détaillé des interventions. Avec plus de 30 km de réseau à déployer, l'organisation mise en place vise à limiter les impacts sur la circulation, les activités économiques et le quotidien des usagers, en réduisant au maximum les nuisances.

Ce chantier fera largement appel aux entreprises locales (50 % des travaux confiés à des entreprises locales) et prévoira un recours exemplaire à l'insertion professionnelle (75 500 heures d'insertion, soit l'équivalent de 47 Equivalents Temps Plein cumulés sur une année). Par ailleurs, une enveloppe de financement participatif de 500 000 € sera proposée aux citoyens, à un taux d'intérêt de 7 %, pour leur permettre d'investir aux côtés de la collectivité. Cette dynamique favorisera l'emploi, soutiendra le tissu économique de proximité et renforcera l'attractivité du territoire auprès des acteurs industriels.

C'EST QUOI UN RÉSEAU DE CHALEUR ?

Un réseau de chaleur fonctionne comme un chauffage urbain collectif. Concrètement, une ou plusieurs sources de production centralisées (une chaudière, une unité d'incinération, une géothermie...) génèrent de la chaleur, qui est ensuite transportée via des canalisations souterraines isolées jusqu'aux bâtiments raccordés. Chaque abonné reçoit ainsi de la chaleur — ou du froid — directement dans ses installations, sans avoir besoin de sa propre chaudière ni de son groupe froid.

Ce système présente plusieurs avantages : mutualisation des coûts, tarifs stables sur le long terme, réduction des émissions de gaz à effet de serre, et suppression des contraintes de maintenance pour chaque utilisateur. Le réseau de froid fonctionne sur le même principe, mais distribue de l'eau glacée pour le rafraîchissement des locaux et des procédés industriels.

CHIFFRES CLÉS DU PROJET

- 34 km de réseau de chaleur et de froid à créer
- 83 stations de livraison pour les entreprises et bâtiments
- 103 GWh de chaud et 64 GWh de froid qui seront livrés aux abonnés
- 30 % de baisse des tarifs d'énergie pour les usagers
- 7 M€ d'économies annuelles sur les dépenses énergétiques
- 24 000 T de CO₂ évitées chaque année
- 0 € de coût de raccordement pour les futurs usagers
- 148 M€ d'investissement porté par le délégataire privé

ORLÉANS
MÉTROPOLÉ



Germain FOURNIER
CHEF DE PROJET RELATIONS PRESSE
Orléans Métropole

02 38 79 29 98 - 06 77 27 93 38
germain.fournier@orleans-metropole.fr



orleans-metropole.fr

TOUJOURS + VITE POUR NOTRE ENVIRONNEMENT

LA SPL ORLÉANS ÉNERGIES PLEINEMENT MOBILISÉE POUR DÉCARBONER LE TERRITOIRE

À noter, de nombreux autres projets sont en cours avec la SPL Orléans Énergies, pour aller vers une décarbonation du territoire métropolitain :

- **Le pilotage réseaux de distribution d'énergie de la métropole** : ENEDIS, GRDF et les 3 réseaux de chaleur de la métropole qui alimentent l'équivalent de 30 000 logements sur Orléans, Fleury-les-Aubrais, Saint-Jean-de-la-Ruelle et Olivet ;
- **La création de centrales solaires en toitures ou ombrières de parkings** (école Romain Rolland à Orléans-La Source, réservoirs d'eau potable de l'Usine du Val à Orléans, Place du marché d'Orléans-La Source, P+R Gaudier Brzeska à Saint-Jean de Braye, parking de Chapit'O...);
- **Une animation territoriale pour le développement des énergies renouvelables**, dont en priorité la géothermie. Dans ce cadre, plusieurs opérations de géothermie ont pu être engagées et financées.

Pour rappel, La SPL Orléans Énergies est une Société Publique Locale (SPL) créée en 2023 par Orléans Métropole et la Ville d'Orléans pour accélérer le développement des énergies renouvelables sur le territoire métropolitain. Son capital social s'élève à 2,5 M€.

Une SPL présente une particularité importante : elle agit exclusivement pour le compte de ses collectivités actionnaires et uniquement sur leur territoire. Ses missions couvrent notamment :

- Le développement et l'exploitation de projets d'énergies renouvelables ;
- Les études de faisabilité et l'assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- L'installation de centrales photovoltaïques sur le patrimoine public ;
- L'accompagnement des collectivités dans leurs projets de transition énergétique ;
- La commercialisation d'énergies renouvelables produites localement.

L'ambition initiale affichée par Orléans Métropole était de faire de la SPL Orléans Énergies, le bras opérationnel de sa stratégie énergétique, notamment autour du photovoltaïque, de la géothermie, de la biomasse et d'autres énergies décarbonées.

À l'origine, seuls Orléans Métropole et la Ville d'Orléans détenaient le capital. Celui-ci a ensuite été ouvert progressivement aux autres communes de la métropole. À ce jour, les actionnaires identifiés sont :

- Orléans
- Orléans Métropole
- Fleury-les-Aubrais
- Olivet
- Saint-Jean de Braye
- Saran
- Semoy
- Saint-Jean-de-la-Ruelle
- Mardié

Les cinq premières communes (Fleury-les-Aubrais, Olivet, Saint-Jean de Braye, Saran et Semoy) sont entrées au capital en 2025 pour pouvoir confier directement à la SPL Orléans Énergies des projets de solarisation de leur patrimoine. Saint-Jean-de-la-Ruelle et Mardié ont ensuite rejoint l'actionnariat fin 2025.

